

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA REGION **FLANDRE DUNKERQUE**

Dunkerque, le 26 JUL. 2013



Vos réf : Arrêté préfectoral du 28.01.2013
Affaire suivie par Maryline MAGRAS

Nos réf : CG/AT/CG/GG/DT 13.036

Objet : Modification du Plan de Prévention des Risques
d'Inondation de la vallée de l'Yser

Monsieur le Préfet

**Service Interministériel Régional des
Affaires Civiles et Economiques de la
Défense et de la Protection Civile
Bureau de la Prévention**

**12, rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX**

Monsieur le Préfet,

Je fais réponse à votre courrier du 27 mai accompagné du projet de plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Yser en phase de consultation avant enquête publique.

L'examen du document montre qu'il s'agit d'une régularisation d'erreur faite dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de l'Yser qui permettra aux habitants de la zone concernée située en zone inondable, d'être soumis à des prescriptions plus souples en matière d'urbanisme.

Je considère donc les nouvelles dispositions énoncées comme favorables.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Michel DELEBARRE
Ancien ministre d'Etat
Sénateur – Maire de Dunkerque